

Cellule dédiée aux personnes âgées et/ou vulnérables

Dans la continuité de la communication gouvernementale, nous vous rappelons que les personnes âgées et celles qui souffrent de maladies chroniques ou d'insuffisance respiratoire sont les plus exposées aux risques liés au Coronavirus.

Il est recommandé pour ces personnes qu'elles respectent rigoureusement les gestes barrières, qu'elles évitent les sorties de toute nature ainsi que le contact avec les plus jeunes.



Afin de lutter contre l'isolement, l'ensemble des personnes inscrites au registre du CCAS* sera contacté de manière régulière (2 à 3 fois par semaine) pendant toute la période de confinement (maintien du lien, accompagnement,...).

Nous appelons l'entourage de ces personnes à préférer le contact téléphonique aux visites. La solidarité est de mise, et doit être renforcée, notamment auprès des personnes affaiblies, inquiètes et isolées. Chacun à son échelle peut et doit participer à l'entraide collective en veillant notamment sur les personnes les plus fragiles (parents, grands parents, voisins,...).

* S'inscrire au registre du CCAS - Rappel

Depuis la loi du 30 Juin 2014 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et en application du décret 2004-926 du 1^{er} Septembre 2004, le Centre Communal d'Action Sociale se doit de tenir un registre nominatif des personnes âgées, en situation de handicap et/ou vulnérables. La démarche est volontaire et facultative, il suffit d'en faire la demande. L'objectif est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, qu'il soit local ou national. Le registre doit, entre autres, intégrer des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes inscrites.

Pour vous inscrire au registre, contactez le CCAS au 01.30.46.31.19 ou par mail : ccas@leperray.

Permanences Centre Communal d'Action Sociale du Perray-en-Yvelines

À partir du 17 mars 2020, et pour une durée de 15 jours minimum, le Centre Communal d'Action Sociale est mobilisé face à la crise sanitaire afin d'accompagner les personnes vulnérables.

Un numéro de téléphone unique est mis en place pour joindre le CCAS : 01.30.46.31.19 et une permanence d'urgence sera assurée en Mairie, sur rendez-vous.